

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**  
**A L'ASSOCIATION ATOUTS VILLE**  
**POUR L'ORGANISATION DE SEJOURS D'ETE**

Monsieur Raoul DEFRUIT, expose au Conseil :

En raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, les classes de neige de l'année scolaire 2021/2022 se sont vues annulées sur décision partagée avec l'inspection de l'Education Nationale.

Consciente de l'impact qu'a eu cette annulation sur les enfants et compte-tenu de la stabilisation du contexte épidémique, l'Association Atouts Ville a réfléchi à l'organisation d'un séjour d'été afin que les élèves des écoles de la Commune aient l'occasion de connaître, au moins une fois, une expérience de vie en collectivité avec leurs camarades.

L'Association Atouts Ville développera son projet dans un lieu de type « Centre de Vacances et de Loisirs », plus précisément à Pont-Saint-Esprit, au domaine de Saint Pancras, en Ardèche.

Les dates proposées sont :

- Du dimanche 10 au samedi 16 juillet 2022
- Du dimanche 21 au samedi 27 août 2022

Avec les prestations suivantes :

- Un hébergement en dur ;
- Une formule en pension complète : déjeuner, petit-déjeuner, goûter, dîner ;
- Un programme d'activités et d'animations attractif et ludique ;
- Un transport de nuit.

L'Association souhaite proposer une tarification accessible, soit 95€ par enfant participant qui seront demandés aux familles.

C'est un total de 92 enfants qui est inscrit aux deux sessions : 50 en juillet et 42 en août.

Il est proposé au Conseil de verser à l'Association une subvention exceptionnelle de **46 300 €** afin de l'aider à organiser ces séjours et ainsi permettre aux enfants de vivre un séjour collectif dans un autre cadre.

La Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Conseil Municipal convoqué le : Jeudi 23 Juin 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**SEANCE DU MERCREDI 29 JUIN 2022**

Président :	Monsieur Bertrand RINGOT	Maire
Secrétaire :	Monsieur Modou FALL	Conseiller Municipal

**Etaient présents :**

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFRUIT jusqu'à 18h15 et à partir de 19h40, Adjoint au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT jusqu'à 17h45, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Anabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Conseillers Municipaux.

**Absents Excusés :**

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Madame Valérie GENEVET,

Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur Alain BOONEFAES de 18h15 à 19h40,

Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Emmanuelle PERY,

Madame Nathalie RIOT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Anabelle SALA à partir de 17h45,

Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Raoul DEFRUIT,

Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,

Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,

Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

**Démissionnaires :**

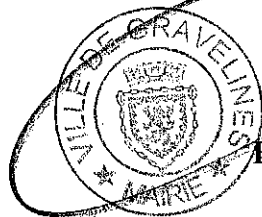
Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.

Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal,

- Ouf l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- La dépense sera imputée à l'Article 6745 – Fonction 4 - Sous Fonction 422 du Budget.
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 29 JUIN 2022  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,**



**Bertrand RINGOT**

Reçu en Sous-Préfecture le 01 JUIL. 2022

Mis en ligne sur le site de la Ville le 01 JUIL. 2022

